

**Service de la Politique de la Ville - Opération Vacances 1999 - Adoption
du projet - Sollicitation et encaissement des aides de l'Etat et de la Caisse
d'Allocations Familiales - Attribution de subventions et modifications
des budgets des Maisons Pour tous et Centres d'Animation**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année depuis 1983, la Ville de Besançon propose un programme intitulé «Opération Vacances» destiné aux enfants et jeunes présents sur les différents sites d'habitat social bisontins pendant la période estivale.

La mise en oeuvre de ce dispositif est confiée aux équipements d'animation municipaux ou associatifs, situés sur les six quartiers prioritaires de la Ville : Maisons Pour Tous de Montrapon, Planoise, Centres d'Animation de la Grette et des Clairs-Soleils, MJC/Centre Social de Palente, Comité de Quartier de Rosemont/ St-Ferjeux.

Mais ce dispositif s'appuie également sur une collaboration étroite avec différents acteurs associatifs ou services municipaux, partenaires réguliers de la Politique de la Ville, à savoir : les Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs, Profession Sport 25, l'ASEP du Foyer des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras, le service des Sports (animation des piscines La Fayette et Chalezeule).

Pour l'été 1999, le dispositif s'articule autour de quatre programmes différents :

*** Programme 1 - Infos Vacances**

En préalable à toute autre action, une campagne d'information et de sensibilisation sera organisée en direction du public ciblé et de leurs familles. Elle visera à favoriser, au maximum, l'intégration de ce public dans des formules existantes et tentera d'inciter ces jeunes et leurs familles à fréquenter ces dispositifs.

Cette campagne de communication, initiée par les structures d'animation de chaque quartier, réunira sous la forme de permanences-informations, l'ensemble des travailleurs sociaux ou représentants d'institutions développant des dispositifs d'aides aux vacances.

Ce programme s'appuiera sur le guide «Infos vacances», réalisé par le service Communication, répertoire exhaustif de toutes les offres de vacances existantes. 5 000 F seront affectés à cet effet au service Communication.

Différents documents, à l'échelle de la Ville et de ses quartiers, répertorieront de façon régulière les propositions émanant des structures municipales ou associées durant tout l'été. Ces documents seront relayés par des parutions hebdomadaires dans la presse régionale.

Le Relais Jeunesse et les structures d'animation centraliseront, comme les années précédentes, durant la période estivale, un ensemble d'informations sur les possibilités de loisirs ou de vacances à destination des familles, des jeunes et des travailleurs sociaux.

*** Programme 2 : Centre de Loisirs ou animation «Pieds d'Immeubles enfants»**

L'accueil des enfants âgés de 6 à 12 ans sera fait dans le cadre de centres de loisirs de proximité (Montrapon, Palente, St-Ferjeux, Amitié, ASEP) ou dans le cadre d'animation «Pieds d'Immeuble» (Grette, Planoise, Clairs-Soleils).

Des activités diversifiées sur la journée ou sur de grandes demi-journées seront également proposées dans un cadre souple et accessible.

Ces actions viennent en complémentarité des dispositifs proposés par la Caisse des Ecoles ou d'autres acteurs bisontins.

Un projet expérimental sera développé fin août sur la thématique «Ecole-loisirs» sur le quartier de Montrapon. Cette action, conduite par la Maison Pour Tous, trois établissements scolaires du quartier et les PEP du Doubs, visera à préparer l'entrée en 6^{ème} de certains élèves en associant au maximum les familles à cette opération (visite d'établissement, découverte de la structure Ecole, remise à niveau, loisirs diversifiés).

*** Programme 3 : Animation de quartier 12-16 ans**

Différentes propositions d'activités sportives et culturelles, émanant des structures d'animation et des partenaires impliqués dans l'opération, seront faites quotidiennement durant toute la période estivale au public 12-16 ans. Elles se dérouleront sur les différents sites d'habitat social et sur la ville.

Elles pourront prendre différentes formes au niveau de leur contenu (horaires, type d'activités, lieux, régularité des actions,...) et seront adaptables suivant les demandes du public.

Certaines structures proposeront durant cette période des stages mono-activité sur des thématiques diversifiées (hip-hop, cinéma d'animation, multi-média, musique,...). Ces formules toucheront le public du quartier mais seront également ouvertes à l'échelle de la Ville.

Le Service des Sports proposera une animation permanente sur les sites nautiques de Chalezeule et de Planoise. Une collaboration spécifique entre la structure d'animation et le personnel de la piscine sera développée, permettant ainsi de renforcer les propositions mises en oeuvre depuis ces sites (Clairs-Soleils et Chalezeule) en fonction des conditions météorologiques.

L'ASEP du FJT et Profession Sport 25 seront à l'initiative de programmes d'activités sportives diversifiées sur les sites des Clairs- Soleils, Planoise et les Cras. Les propositions des structures municipales viendront en complémentarité de ces sites à dominante sportive.

De plus, la Ville (Sports et Politique de la Ville) en collaboration avec l'Armée de Terre et les clubs sportifs, organisera fin juin une opération intitulée «challenge cité sportive». Cette action mettra en relation jeunes Bisontins issus des quartiers d'habitat social et du réseau sportif et jeunes du contingent autour de différentes activités sportives ludiques.

Le pôle sportif des Clairs-Soleils (Sports, Politique de la Ville, Profession Sport 25) proposera, quant à lui, trois rencontres inter-quartiers autour de tournois sportifs qui ponctueront ainsi l'été bisontin.

*** Programme 4 - Séjours et camps pour les 12-16 ans**

Des mini-séjours, à dominante sportive, d'une durée de 3 à 7 jours, seront proposés au public 12-16 ans durant tout l'été. Ces séjours, organisés par les structures associatives (MJC Palente - Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux) ou co-organisés entre structures municipales et partenaires (ASEP du FJT, Profession Sport 25, PEP du Doubs) se dérouleront dans les limites de la Région de Franche-Comté.

*** Autres programmes**

- Dispositif «A TIRE D'AILE»

Le dispositif «A TIRE D'AILE», basé sur le principe de l'échange entre un jeune 16-25 ans et la Ville fonctionne désormais durant toute l'année. La période estivale restant néanmoins plus importante en ce qui concerne la demande des jeunes, ce dispositif proposera au minimum 280 places durant cette période.

Les chantiers ou actions d'utilité publique proposés seront réalisés avec l'aide des services techniques (Espaces Verts, Voirie) et la participation de partenaires tels la CTB, la Mutualité du Doubs... En plus de l'aide financière apportée (500 F sous la forme de chèques vacances en échange de 5 demi-journées de chantier), les jeunes inscrits dans ce dispositif pourront bénéficier du support logistique des structures d'animation et de leurs permanents pour préparer leurs projets de vacances.

- *Opération «Un été au cinéma» - Secteur culturel*

Projection de films en plein air et stages d'initiation au cinéma d'animation.

- *Lecteur de rue sur les quartiers de Planoise et Acacias - Secteur lecture publique.*

Dispositif «Opération Vacances»

Le dispositif «Opération Vacances» est inscrit à la programmation 1999 du Contrat de Ville.

Le budget s'établit à 450 000 F financés par :

- la Ville pour 250 000 F inscrits au Budget Primitif de la délégation de la Politique de la Ville,
- l'Etat pour 100 000 F,
- la Caisse d'Allocations Familiales pour 100 000 F (subvention en complément des prestations et bons de vacances).

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Franche-Comté apporte un soutien par le biais de 2 mois saisonniers qui sont affectés au programme d'animation du complexe nautique de Chalezeule.

Après avoir étudié ces propositions, la Commission de la Politique de la Ville propose au Conseil Municipal :

1/ d'adopter le programme des activités «Opération Vacances»,

2/ d'inscrire en recettes et en dépenses les crédits nécessaires à l'encaissement des subventions de l'Etat (100 000 F) et de la CAF (100 000 F) qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice 1999 à réception des décisions attributives :

- en recettes :

au 92.422.74718.47030 100 000 F

au 92.422.7478.47030 100 000 F

- en dépenses :

au 90.422.6574.47030 200 000 F

3/ de verser les subventions suivantes :

MJC/Centre Social de Palente 55 200 F

Comité de Quartier de St-Ferjeux 30 844 F

ASEP du FJT 25 776 F

Profession Sport du Doubs 15 360 F

Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs 8 000 F

La dépense, soit 135 180 F, sera imputée sur les crédits inscrits au 92.422.6574.47030 Politique de la Ville.

Ces subventions représentent un acompte égal à 80 % de la participation demandée à la Ville inscrite au budget prévisionnel établi pour chaque structure. Chacune des actions fera l'objet de bilans d'activité et financier par les opérateurs. Au vu de ces bilans, un complément de financement sera éventuellement versé sur délibération du Conseil Municipal dans la limite d'une participation maximum de la Ville de :

- 15 F par 1/2 journée jeunes pour les CLSH, (2,29 €)
- 15 F par journée jeunes pour l'animation 12-16 ans, (2,29 €)
- 65 F par journée jeunes (participation de la Caisse des Ecoles comprise) pour les camps et séjours adolescents (13-16 ans) (9,91 €).

3/ de modifier les budgets du service de la Politique de la Ville, des Maisons Pour Tous et des Centres d'Animation de la manière suivante :

a) transfert d'une somme de 241 951 F à prélever sur l'imputation 92.422/6574. 47030 - Politique de la Ville - Subventions et à ventiler comme suit :

*** Service Communication pour Infos- Vacances**

5 000 F au 92.020.6236.00300

*** Service de la Politique de la Ville**

20 000 F au 92.422.6135.47030 - location

46 307 F au 92.422.6042.47030 - prestation

*** Maison Pour Tous de Montrapon**

3 000 F au 92.422.60623.47032 - alimentation

30 930 F au 92.422.6042.47032 - prestations

15 965 F au 92.422.6247.47032 - transport

*** Maison Pour Tous de Planoise**

12 800 F au 92.422.6042.47034 - prestations

33 743 F au 92.422.64131.47034 - personnel

*** Centre d'Animation des Clairs- Soleils**

1 000 F au 92.422.60623.47035 - alimentation

14 000 F au 92.422.6042.47035 - prestations

5 000 F au 92.422.6247.47035 - transport

8 572 F au 92.422.64131.47035 - personnel

*** Centre d'Animation de la Grette**

7 000 F au 92.422.6042.47033 - prestations

3 000 F au 92.422.6247.47033 - transport

35 634 F au 92.422.64131.47033 - personnel.

Ces sommes représentent 80 % de la participation demandée sur l'enveloppe Opération Vacances inscrite aux budgets prévisionnels établis par chaque structure pour la même opération et seront complétées, si nécessaire, au vu des bilans, sur décision du Conseil Municipal par transfert depuis l'imputation 92.422.6574.47030.

b) vote au budget supplémentaire de l'exercice courant

Une somme de 49 512 F correspondant à la participation des familles et au versement des bons et prestations de la Caisse d'Allocations Familiales à ventiler comme suit :

- en recettes :

- * Maison Pour Tous de Montrapon : 41 900 F au 92.422.7066.47032
- * Maison Pour Tous de Planoise : 1 780 F au 92.422.7066.47034
- * Centre d'Animation des Clairs- Soleils : 2 000 F au 92.422.7066.47035
- * Centre de la Grette : 3 832 F au 92.422.7066.47033

- en dépenses :

de crédits de montants équivalents qui seront ventilés sur les imputations suivantes :

- * Maison Pour Tous de Montrapon : 41 900 F au 92.422.64131.47032
- * Maison Pour Tous de Planoise : 1 780 F au 92.422.64131.47034
- * Centre d'Animation des Clairs- Soleils : 2 000 F au 92.422.64131.47035
- * Centre de la Grette : 3 832 F au 92.422.64131.47033

4/ d'adopter les tarifs ci-dessous, correspondant à la participation des usagers aux dispositifs proposés :

** Programme 2 : Centre de Loisirs (tarification à la demi-journée)*

Allocataire CAF avec bons	5 F la demi-journée (0,76 €)
Allocataire CAF sans bons	12,50 F la demi-journée (1,91 €)
Non allocataire CAF	17 F la demi-journée (2,59 €)

** Programme 3 : Animation de Quartier (tarification à la journée)*

Activités de proximité (territoire communal)	10 F la journée (1,52 €)
Activités extérieures (hors territoire communal)	20 F la journée (3,05 €)

«**M. THIRIET** : Nous sommes en train de trouver un dispositif qui soit à la fois plus souple et plus réactif, qui intègre de très nombreux partenaires ayant passé convention dans des accords triennaux avec des avenants annuels et qui petit à petit font avec la Ville et les services d'Etat, Jeunesse et Sports et autres, un travail de plus en plus professionnel, rigoureux et soucieux de la bonne utilisation des deniers publics.

Nous cherchons à mettre sur pied, dans le cadre de l'opération vacances des dispositifs qui nous permettent d'être auprès des jeunes, par exemple le dispositif en pieds d'immeubles ou encore les animations de quartier qui soient très souples et là encore, disons-le, nous devons faire un certain nombre d'efforts.

Je tiens aussi à signaler que les partenaires : Pupilles de l'Enseignement Public, Profession Sport, ASEP et bien d'autres sont maintenant de plus en plus présents non seulement pendant l'opération vacances mais tout au long de l'année avec le Raid Quart, dans les animations de quartier, avec le Téléthon, etc. Nous connaissons les limites de nos actions car nous savons qu'il est toujours très difficile d'aller à la rencontre des jeunes les plus en difficulté, mais avec nos partenaires nous avons un dispositif qui nous permet d'être, à coûts à peu près constants beaucoup plus efficaces».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 juillet 1999